



# **Consultation pour l'évaluation finale du projet RipEAUste - COVID19 en Mauritanie rurale**

*Financement Agence Française pour le Développement (AFD)*

*Maître d'ouvrage : Gret*

## Avis d'appel d'offres

---

### *Projet : RipEAUste-COVID19*

- Gret lance une consultation locale pour la **sélection d'un bureau d'étude ou consultant pour la réalisation de l'évaluation finale** des activités au niveau des villages situés dans les communes d'Amourj, Oum Avenadech, Ain Varba, Tfundé Civé, Ndiadibeni Gandega, Ghabou et Dar El Barka, situés respectivement dans les Wilaya du Hodh Echargui et Hodh El Gharbi, Gorgol, Guidimakha et Brakna en Mauritanie, dans le cadre du projet RipEAUste financé par l'AFD.
- Le détail des prestations est donné dans les termes de référence ci-joint.
- Les offres comprendront une lettre d'engagement, une proposition technique et financière telle qu'indiquée.
- Tous les pages des offres et les TdR doivent être paraphées et cachetées par la personne dûment autorisée à engager et remis dans une enveloppe fermée comportant l'adresse ci-dessous du Gret,
- La langue utilisée est le français. L'offre doit être libellée en ouguiyas (MRU). Le délai de validité des offres est de 90 jours.
- **La date limite de réception des offres est le mercredi 29 novembre 2023 à 12h00 au GRET.**
- **L'ouverture des plis se tiendra le lundi 29 novembre 2023 à 12h30 au GRET, en présence des soumissionnaires qui souhaitent y assister.**
- L'adresse du Gret est la suivante :  
***GRET RIM N0340-D, BP 5261 Teveragh Zeina, Nouakchott, Mauritanie, téléphone : +222 452584 96, E-mail : [coulibaly-ha.mr@gret.org](mailto:coulibaly-ha.mr@gret.org)***
- Le Maître d'ouvrage se réserve le droit d'annuler ou d'invalider l'appel d'offres, sans aucune compensation vis-à-vis des soumissionnaires. En cas de non adéquation de tous les soumissionnaires par rapport aux prestations demandées, le Maître d'ouvrage se réserve le droit de déclarer l'appel d'offres infructueux.
- Pour tout renseignement complémentaire, les soumissionnaires peuvent s'adresser par écrit au Maître d'ouvrage aux adresses mentionnées dans les termes de références.

## II. PRESENTATION DU GRET

---

Le Gret intervient en Mauritanie depuis 30 ans sur des thématiques variées : eau/assainissement/déchets ; nutrition/agriculture ; énergie, insertion professionnelle. Il intervient comme opérateur de projet dans le domaine de l'eau et de l'assainissement et depuis une dizaine d'année comme assistant technique à la Direction de l'hydraulique (DH) et de l'Assainissement (DA). Il a contribué à faire émerger les stratégies sectorielles actuelles en matière d'assainissement et d'eau potable à partir de projets pilotes et « à l'échelle » (marketing de l'assainissement, gestion déléguée, potabilisation des eaux de surface).

En 2019, le Gret a mené pour le compte du Ministère de l'Hydraulique et de l'Assainissement (MHA), une étude de faisabilité du projet d'eau et d'assainissement dans les deux hodhs (G52H), sur financement AFD. Le diagnostic réalisé montre l'extrême vulnérabilité des populations. Les zones ciblées dans le présent projet ont été identifiées soit durant cette étude soit en concertation avec les opérateurs d'eau. Ce sont des localités hors projet G52H. Ses partenaires sont les opérateurs d'eau privés (délégataires) et publics (Office national des services d'eau en milieu rural - Onser), la DH, la DA, l'Autorité de Régulation (ARE) et les communes. En plus du renforcement des acteurs sectoriels, le projet entend soutenir et renforcer des associations locales (y compris les jeunes) en leur confiant, avec formations et suivi rapproché, une partie des activités de sensibilisation. Cette collaboration permet de répondre aux enjeux d'accessibilité et de renforcement des organisations communautaires de base, fragilisées elles aussi par la pandémie.

Le Gret place **l'enjeu du genre** au cœur de son approche depuis plusieurs années en améliorant ses pratiques au sein de sa structure associative et dans ses projets. Les représentations nationales disposent de référents genre qui forment et viennent en appui aux équipes. Les enjeux de genre en Mauritanie sont d'une importance particulière : le pays présente des indicateurs de genre encore bas en particulier dans les zones ciblées par le projet mais la société civile souligne les efforts de ces dernières années<sup>1</sup>. C'est d'autant plus le cas sur la thématique de l'eau et de l'assainissement où la corvée d'eau peut s'avérer particulièrement pénible et est portée principalement par les femmes. Par ailleurs, plusieurs publications ont mis en avant l'impact de la COVID 19 sur les inégalités homme-femmes, les femmes étant plus vulnérables et en première ligne dans la riposte. Cette approche genre est en lien avec la question des **jeunesses**, dont plusieurs facteurs concourent à freiner leur autonomisation : offre de formation perfectible, accompagnement à l'insertion balbutiant, possibilités d'expression sociale et citoyenne limitées. L'accompagnement des jeunes à être reconnues comme parties prenantes de la gouvernance semble également une nécessité encore plus évidente. En effet, nombreux sont les jeunes à s'impliquer dans une première réponse à la crise (bénévolat, relais des messages de prévention, production et distribution de petits matériels de protection individuel etc.). Cela peut s'expliquer, par exemple, par une meilleure maîtrise des réseaux sociaux et une agilité à proposer de nouveaux contenus et canaux de diffusion, mais aussi par l'exclusion des jeunes des réseaux de solidarités traditionnels, les poussant ainsi à renouveler et développer leurs propres modes d'intervention. Ceci avait déjà été observé suite à la crise Ebola et la position sociale des jeunes avait légèrement évolué. Cette nouvelle pandémie constitue donc une occasion unique pour appuyer le dialogue entre les jeunes, les autorités locales et les pouvoirs publics.

---

<sup>1</sup> Revue nationale volontaire sur les ODD en Mauritanie, Juillet 2019

### III. CONTEXTE DU PROJET

---

Population et pauvreté : La République Islamique de Mauritanie comptait un peu moins de 4 M d'habitants en 2018, dont la majorité en zone urbaine (55 %) et la croissance démographique est d'environ 2,3%, principalement localisée dans les centres urbains. La population est caractérisée par sa jeunesse (54,4% de la population avait moins de 20 ans en 2013). Cette part importante de jeunes, qui veulent créer des conditions favorables à leur insertion socioéconomique afin d'assurer le développement du pays. Le Revenu National Brut par habitant s'établit lui à 1 737 \$ en 2019. L'Indicateur de Développement Humain s'établit à 0,527 au 161<sup>ème</sup> rang parmi 189 pays (PNUD 2019).

Accès à l'eau, à l'assainissement, à l'hygiène : D'après le rapport du Joint Monitoring Programme (OMS/UNICEF), les taux d'accès aux services améliorés étaient les suivants en 2017 : 71% pour l'eau potable et 48% pour l'assainissement. Par ailleurs, l'indicateur relatif à la défécation à l'air libre reste très élevé 39% malgré une très forte réduction (-23%) entre 2000 et 2017. Enfin, l'indicateur relatif à la disponibilité des moyens de lavage des mains à domicile est encore critique : 43% seulement et le milieu rural se distingue négativement (29%). Dans ces conditions, l'application des gestes barrières permettant de limiter la propagation du coronavirus COVID19 est évidemment compliquée.

COVID19 et enjeux principaux : Au 31/08/2020, la Mauritanie recensait 7022 cas et recensait 159 décès à travers tout le pays. Les mesures de confinement et de fermeture des frontières régionales ont pesé fortement sur l'économie et le revenu des ménages. **Le 1er enjeu pour répondre à cette crise était donc de permettre aux populations rurales et vulnérables de connaître les mesures barrières et de leur donner les moyens de les appliquer en améliorant l'accès à l'eau, à l'assainissement et aux bonnes pratiques d'hygiène.** Le plan de riposte coordonné par le Ministère de la Santé avec l'appui de l'Unicef a permis de mobiliser d'importants moyens et de piloter sa mise en œuvre. Parmi les mesures phares du gouvernement, il y a l'annonce de la gratuité de l'eau potable en milieu rural jusqu'à la fin de l'année 2020. Si elle a pour objectif de faire en sorte que les populations n'aient pas de freins économiques pour accéder à l'eau et si l'Etat s'est engagé à payer les factures aux opérateurs d'eau, elle présente le risque de fragiliser ces derniers, qui peinent déjà aujourd'hui à offrir un service de qualité et continu. **Le 2ème enjeu était donc de renforcer la résilience des opérateurs d'eau face à de telles crises.**

- **Articulation du projet avec les différents acteurs publics**

Le projet a été conçu en collaboration avec les autorités sectorielles nationales : Directions de l'Hydraulique (DH) et Direction de l'Assainissement (DA), l'ARE, l'ONSER et délégataires privés. Par ailleurs, les localités ont été sélectionnées en cohérence avec les planifications régionales sectorielles. Enfin, en termes de partage des responsabilités, le projet s'inscrit pleinement dans le schéma institutionnel décrit ci-après tout en cherchant à créer de meilleures synergies avec les Collectivités locales et les organisations communautaires de base, parfois peu impliquées dans les projets d'envergure nationale. Le positionnement du Gret comme opérateur de projets de terrain et assistant technique aux autorités sectorielles facilite cette articulation.

- **Politique du gouvernement**

Sur le plan institutionnel, d'importantes réformes sont en cours. Le Code de l'Eau de 2005 est en cours d'actualisation (le Gret est impliqué dans cette mission). Jusqu'ici, la maîtrise d'ouvrage est partagée entre la DH et les communes. La gestion des services en milieu rural peut être publique (ONSER) ou déléguée (opérateurs privés locaux). De nombreuses localités sont également encore en gestion communautaire. Le Gouvernement a acté au premier trimestre 2023 deux décisions ayant une répercussion forte sur la gestion des services : l'uniformisation des tarifs sur la grille tarifaire de l'eau en milieu urbain et la généralisation de la DSP en milieu rural (10 Wilayas sur 12). Dans le cadre de la préparation de cette réforme, les contrats de DSP existant ont été arrêtés en février. S'agissant d'assainissement rural, les collectivités sont compétentes et la stratégie repose sur la mise en œuvre de deux approches complémentaires : l'Assainissement Total Piloté par les Communautés (ATPC) et le Marketing de l'Assainissement. Un Code de l'assainissement est en cours de rédaction pour pallier à la faiblesse du cadre sectoriel actuel.

- **Importance pour le pays et pertinence de la proposition**

La question de l'eau et de l'assainissement est au cœur des politiques et stratégies de développement du Gouvernement<sup>2</sup> et ces priorités ont été réaffirmées lors du récent changement de gouvernement. Mais cette thématique, pourtant cruciale, était assez peu présente dans le plan de riposte contre la Covid-19. En termes de zone d'intervention, les Wilayas ciblées constituent le « triangle de la pauvreté » et sont les priorités du gouvernement. Enfin, la dimension d'appui aux opérateurs (notamment privés) est complémentaire aux projets d'appui aux institutions.

- **Mesures prises par l'Etat pour faire face à la Covid 19**

La Mauritanie a pris très rapidement des mesures préventives de mitigation de la maladie. Une première période d'exception a duré 6 mois où des restrictions de déplacements, de fermetures d'établissements et de mise en place de gestes barrières ont été instaurées. Après cette première période de restriction, l'interdiction de réaliser des réunions publiques ont été maintenues lors de pics de l'épidémie. La pandémie a également eu des impacts sur la santé financière des entreprises, sur l'acheminement de fournitures au niveau du marché local et sur les revenus des ménages en milieu rural, dépendants d'aides extérieures (familles installées en ville ou à l'étranger).

Pour faire face à cette situation inédite, l'Etat a mis en place la gratuité de l'eau entre le 1<sup>er</sup> avril et le 31 décembre 2021, pour maintenir l'accès aux populations aux services d'eau. Les gestionnaires ont perçu en contrepartie des indemnités de l'Etat pour assurer le service. Une analyse a été produite par la direction de l'hydraulique et l'assistant technique du programme G5-2H pour évaluer cette expérience en milieu rural. Ces travaux ont montré une augmentation de la consommation d'eau des ménages de 17%, passant en moyenne de 12,6 à 14,9 l/j/hab<sup>3</sup>. En 2021, la facturation a été reprise. Cependant, des difficultés sur le recouvrement des factures ont été observés par les délégataires.

---

<sup>2</sup> Chantiers 3.3 et 7.2 dédiés à l'eau et l'assainissement au sein de la SCAPP 2016-2030

<sup>3</sup> Hors systèmes 5W, qui venaient d'être mis en place

### **III. PRESENTATION DU PROJET RIPEAUSTE**

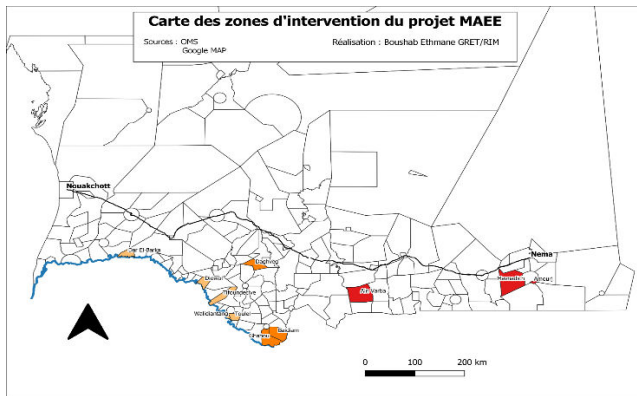
---

La pandémie liée au Covid 19 a affecté lourdement les populations de la Mauritanie et a mis en exergue les insuffisances en termes d'accès des populations aux services d'eau potable, à l'assainissement et à des dispositifs liés à l'hygiène nécessaires au lavage des mains, services essentiels à la lutte contre la propagation du Coronavirus. Il est important de noter l'ampleur qu'une défaillance de ce type de service en pleine crise que celle vécue à travers le monde pourrait engendrer en termes de perte de vie humaine. En réponse à ces enjeux, le projet vise à contribuer à améliorer la santé des populations et à limiter la propagation du virus Covid-19 en milieu rural Mauritanien par un meilleur accès à l'eau potable et à l'assainissement et par la sensibilisation aux bonnes pratiques d'hygiène et aux gestes barrières. Plus spécifiquement, il s'agit de (OS1) Renforcer la résilience des opérateurs d'eau potable en milieu rural mauritanien face à la crise du Covid-19 et (OS2) d'améliorer durablement l'accès à l'eau potable, à l'assainissement et les conditions d'hygiène des populations des régions du Brakna, Trarza, Gorgol, Guidimakha, Assaba, Hodh El Chargui et Hodh et Gharbi. Ces régions ont notamment été choisies du fait de leur vulnérabilité relative. Le projet Ripeauste débute effectivement en novembre 2020. Il fait l'objet d'un cofinancement de l'agence française de développement et de l'Unicef.

Il s'agit d'apporter un appui aux délégataires de services publics d'eau potable des localités ciblées par le programme. Cet appui comprend :

- L'augmentation de la capacité de fourniture d'eau potable à travers des actions de renforcement de la production, d'extension de réseau et de promotion aux branchements particuliers ; La formation sur la réduction des pertes en eau non facturées de services en milieu rural (augmentation du recouvrement, techniques de détection des fuites et amélioration des rendements techniques) ;
- Le suivi et l'amélioration des performances des services d'eau potable ;
- La définition de plans de continuité en cas de nouvelle crise ;
- La conception et mise en place d'une stratégie de sensibilisation des populations à l'eau, l'hygiène et l'assainissement ;
- L'amélioration des aptitudes et des pratiques des ménages en matière d'hygiène d'assainissement et en matière de lutte contre la Covid 19 ;
- L'application des mesures barrières et des bonnes pratiques d'hygiène au sein de la population et dans les établissements publics.

## Fiche résumée

|                                                                                                                                                                                                                         |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                    |
|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <b>Intitulé de l'action</b>                                                                                                                                                                                             | RipEAUste                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                          |
| <b>Zone d'intervention</b>                                                                                                                                                                                              | Hodh Echargui, Hodh El Garbi, Guidimakha, Gorgol et Brakna                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                         |
|  <p><b>Carte des zones d'intervention du projet MAEE</b><br/>Sources : CHS, Google MAP<br/>Réalisation : Boushab Ethmane GRET/REM</p> |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                    |
| <b>Durée</b>                                                                                                                                                                                                            | Octobre 2020 – juillet 2023,                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                       |
| <b>Mise en œuvre</b>                                                                                                                                                                                                    | GRET                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                               |
| <b>Parties prenantes du programme</b>                                                                                                                                                                                   | Les communes de Amourj, Mabrouk, Oum Avenadech, Ain Varba, Baidiam, Ghabou, Ndiadibeni Gandega, Tfundé Civé et Dar El Barka<br>Ministère de l'Hydraulique et de l'Assainissement, Autorité de Régulation, Office national des services d'eau en milieu rural (ONSER) ; Opérateurs privés : bureaux d'études, entreprises de travaux, gestionnaires de service d'eau potable et d'assainissement                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                    |
| <b>Partenaires techniques et financiers</b>                                                                                                                                                                             | Direction de l'Hydraulique et Agence Française de Développement                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                    |
| <b>Objectifs spécifiques</b>                                                                                                                                                                                            | <b>OS1</b> : Renforcer la résilience des opérateurs d'eau potable en milieu rural mauritanien face à la crise du Covid-19<br><b>OS2</b> : Améliorer durablement l'accès à l'eau potable, à l'assainissement et les conditions d'hygiène des populations des régions du Brakna, Trarza, Gorgol, Guidimakha, Assaba, Hodh Chargui et Hodh et Gharbi                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                  |
| <b>Objectif global</b>                                                                                                                                                                                                  | Contribuer à améliorer la santé des populations et à limiter la propagation du virus Covid-19 en milieu rural Mauritanien par un meilleur accès à l'eau potable et à l'assainissement et par la sensibilisation aux bonnes pratiques d'hygiène et aux gestes barrières                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                             |
| <b>Groupes cibles</b>                                                                                                                                                                                                   | 29 400 personnes bénéficient d'un service d'eau potable amélioré, dont 28 900 par réseau et 500 par dispositif de conservation et de traitement de l'eau potable à domicile<br>13 500 personnes bénéficient d'infrastructures d'assainissement améliorées et de dispositifs de lave-main au sein des écoles, postes de santé et lieux publics<br>30 000 personnes bénéficient de dispositifs de lave-mains au sein des écoles, centres de santé et lieux publics<br>30 000 personnes sont sensibilisées aux gestes barrières et aux bonnes pratiques d'hygiène<br>4 opérateurs d'eau potable sont renforcés dans leur capacité de gestion de crise<br>20 instituteurs et 2 OSC sont formées aux méthodes de sensibilisation<br>30 jeunes bénéficient de formations pratiques et acquièrent une première expérience professionnelle |

## IV. DESCRIPTION DE LA MISSION

---

### 1. Objectifs de la mission

La présente mission est l'évaluation finale du projet RipEAUste, financé par l'AFD.

L'évaluation analysera les objectifs, les enjeux autour de la méthodologie d'intervention, les activités mises en œuvre, les résultats réalisés, les acquis à valoriser, les difficultés rencontrées, les blocages et opportunités et les perspectives issues du projet. Elle fournira des orientations et recommandations pour permettre aux principaux acteurs du projet d'optimiser leurs méthodes d'intervention. Elle permettra également aux partenaires techniques et financiers du projet de mesurer l'atteinte des objectifs.

### 2. Portée générale de l'évaluation

Au-delà des objectifs classiques de l'évaluation (la pertinence, l'efficacité et l'efficience des actions conduites ainsi que leur impact, leur viabilité et leur durabilité) il s'agira de permettre au Gret de tirer des leçons de l'expérience en cours et de faire évoluer son approche. La revue des résultats devra autant prendre en compte les processus et dynamiques en cours, que les résultats concrets actuellement mesurables. L'évaluation portera une attention particulière autour de trois enjeux :

1. le renforcement de la capacité des opérateurs à faire face aux crises et à améliorer les performances des services d'eau potable ;
2. les effets de l'approche traitement et conservation de l'eau à domicile ;
3. la prise en compte de trois composantes transversales dans la mise en œuvre du projet : le genre, la biodiversité/climat et les jeunes ;

### 3. Objectifs spécifiques de l'évaluation

L'évaluation finale doit permettre de répondre aux objectifs principaux suivants :

*Objectif 1 : apprécier la qualité du travail réalisé à partir des cinq critères de l'évaluation et du contexte de l'action*

Au regard de l'objectif global de contribuer à améliorer la santé des populations et à limiter la propagation du virus Covid-19 en milieu rural Mauritanien par un meilleur accès à l'eau potable et à l'assainissement et par la sensibilisation aux bonnes pratiques d'hygiène et aux gestes barrières, l'évaluation devra permettre d'évaluer si :

- ▷ les objectifs du projet ont été pertinents par rapport aux besoins du secteur de l'eau et de l'assainissement en Mauritanie au moment où ils ont été définis et durant leur mise en œuvre ;
- ▷ les activités réalisées ont été pertinentes pour l'atteinte des résultats et améliorer le bien-être des populations de façon équitable ;
- ▷ leur mise en œuvre est efficace ;
- ▷ les capacités des opérateurs et acteurs impliqués dans le cadre du projet ont été durablement renforcés.

*Objectif 2 : évaluer en quoi le projet a contribué au renforcement des délégataires dans la gestion de crises et dans l'amélioration de la performance des services*

Au regard de l'objectif spécifique de renforcement de la résilience des opérateurs, le consultant devra évaluer quels ont été les améliorations des opérateurs, en terme de 1) performances de service (amélioration de la continuité des services, des rendements techniques, du dispositif de suivi et de gestion de l'information, de performances commerciales) et 2) capacité à répondre à une nouvelle

crise (amélioration de la connaissance des mesures à prendre en cas de crises, mise en place de plans d'actions de continuité, modification dans l'organisation interne, etc).

*Objectif 3 : évaluer la pertinence, efficacité et durabilité de l'approche sur le dispositif de traitement et conservation de l'eau à domicile (TCED)*

Le projet prévoyait une expérimentation de la TCED à travers la sensibilisation des populations à la conservation et traitement de l'eau, la promotion du chlore pour traiter l'eau et l'appui à la mise en place d'une filière de javel dans les villages isolés n'ayant pas accès à l'eau potable. Il s'agira pour le consultant d'analyser cette approche, ses effets et produire des recommandations.

*Objectif 4 : apprécier la prise en compte des aspects transversaux relatifs aux jeunes, au genre, à la biodiversité et au climat dans la mise en œuvre du projet*

La mission devra réaliser une analyse sur le niveau d'engagement du projet sur ces les aspects transversaux liés aux jeunes, au genre, au climat et à la biodiversité. A cette fin, le consultant s'appuiera sur les trois fiches outils indiquées dans le guide méthodologique produit par l'AFD lié au dispositif d'appui aux organisations de la société civile :

1. la prise en compte du genre dans le projet: Fiche Outil 2.,
2. la prise en compte de la biodiversité et du climat dans le projet : Fiche-Outil 3
3. la prise en compte des jeunes dans le projet : Fiche Outil 4

Ces fiche-outils sont consultables sur le site de l'AFD :

<https://www.afd.fr/sites/afd/files/2023-03-02-43-41/guide-methodologique-initiatives-osc-mars-2023.pdf>

Pour chacune de ces thématiques, le consultant s'attachera en particulier à identifier les éléments pris en compte dans la conception du projet, à évaluer le degré de réalisation par rapport au prévisionnel et notifiera les effets positifs et/ou négatifs non prévus le cas échéant. A cette fin, il s'appuiera sur la grille de notation indiquée en annexe.

Un focus sera réalisé sur les jeunes : en quoi le projet a permis de rendre acteurs les jeunes dans les zones d'intervention : quelle a été la stratégie du projet pour les mobiliser ? quelles en sont les réussites et les freins ? quels effets de cette mobilisation des jeunes d'un point de vue individuel et collectif ?

## **4. Méthodologie indicative**

### **4.1 Les informations disponibles à valoriser**

Le projet dispose d'un certain nombre de documents permettant d'alimenter la réflexion de l'évaluateur :

- ▷ Le cadre légal sectoriel ;
- ▷ SNADEA ;
- ▷ Documents du projet : Rapport narratif final du projet et annexes ; diagnostic techniques et socio-économiques des opérateurs ; note TCED ;

### **4.2 Les différentes phases nécessaires à l'évaluation**

#### *Cadrage de l'évaluation*

Une réunion de cadrage devra avoir lieu avec le Gret afin de préciser la démarche de l'évaluation, les enjeux et objectifs et valider le planning. Lors de cette réunion, le consultant fera part de ses premières constatations résultant de l'analyse documentaire, décrira les difficultés qu'il prévoit au

niveau de la collecte de données, de même que les autres difficultés rencontrées ou prévues et présentera son programme de travail

#### *Identifier les résultats du projet, les limites et les solutions trouvées*

Revue de la littérature du projet, entretien avec le responsable en charge du projet au siège du Gret à Nogent sur Marne (par téléphone et éventuellement sur le terrain durant un de ses déplacements en Mauritanie), avec le chef de projet et les acteurs du secteur.

#### *Comprendre et analyser le contexte de l'intervention, son déroulement, ses résultats*

Il s'agira de comprendre le contexte du point de vue : de la politique sectorielle mauritanienne, des choix de développement local des communes d'intervention, des logiques d'interventions de développement dans la zone.

Il conviendra de réaliser des visites de terrain et de rencontrer :

- ▷ Les partenaires institutionnels et en particulier ceux du Ministère de l'Hydraulique et l'Assainissement (DH, Onser, ARE et DRHA) et les communes d'intervention ;
- ▷ L'équipe de mise en œuvre ;
- ▷ Les délégataires et opérateurs Onser des services d'eau potable mis en place ;
- ▷ Les acteurs impliqués dans la gestion des toilettes institutionnelles : enseignants, associations de parents d'élèves, clubs d'hygiène ;
- ▷ Les bénéficiaires du projet : usagers des services, jeunes mobilisés, bénéficiaires de l'approche TCED et des sensibilisations.

#### *Restituer*

Le consultant assurera une restitution de son travail en plusieurs phases à travers :

- la remise d'un rapport d'évaluation provisoire ;
- la restitution auprès des équipes projets et parties prenantes du programme ;
- la remise du rapport finale

### **5. Livrables**

**1. Une note de cadrage de présentation de la méthodologie, les étapes de la mission et une restitution orale, accompagnée d'un aide-mémoire**, en début de mission auprès des équipes du Gret en Mauritanie.

**2. Un rapport provisoire de l'évaluation** comprenant une note synoptique résumé de 4 à 5 pages de l'évaluation à remettre au Gret dans un délai de 2 semaines à compter de la fin de la mission de terrain.

**3. Un document de présentation (type powerpoint)** utilisé pour la restitution permettant d'aborder les principales conclusions de l'évaluation ;

**4. Un rapport final** intégrant les éventuelles observations reçues des parties concernées sur le projet de rapport, à présenter dans les 7 jours suivant la réception de ces observations.

## **II. SOUMISSION A LA CONSULTATION**

---

### **1. Qualification du consultant**

Conformément aux bonnes pratiques en matière d'évaluation, l'évaluateur justifiera des qualifications et compétences suivantes :

- un diplôme universitaire dans une discipline pertinente ;
- au moins 8 années d'expérience professionnelle pertinente ;
- au moins 3 missions d'évaluations de projet réalisées dans le domaine de l'eau et l'assainissement en Mauritanie;
- expertise en matière de gestion des services publics d'eau potable ;
- une connaissance du contexte institutionnel mauritanien est indispensable ;
- une expérience en matière d'approches jeunesses et genre ;
- une excellente maîtrise de la langue française et de bonnes compétences de communication ;
- une maîtrise des langues locales sera fortement appréciée.

Le consultant pourra s'appuyer sur une équipe pluridisciplinaire pour répondre à la mission.

### **2. Programme**

Il est envisagé que cette mission d'évaluation se déroule durant le mois de décembre 2023.

A partir de ces impératifs, l'évaluateur doit proposer un programme détaillé pour la conduite de l'évaluation.

La remise du rapport provisoire au Gret en version électronique compatible Word est demandée pour le 2 janvier 2024, 12h heure mauritanienne, au plus tard.

L'évaluateur devra remettre la version définitive de l'évaluation en versions PDF, compatible Word au plus tard une semaine après les retours du Gret.

### **3. Offre financière**

Le consultant prendra à sa charge tous les coûts liés aux honoraires, aux per diem (restauration et hébergement), à la bureautique, à la reprographie et aux transports sur sites.

Une retenue de 2,5% correspondant à l'IMF sera opéré sur chaque tranche conformément aux textes en vigueur.

### **4. Appui du projet**

Le Gret sera responsable de coordonner cette évaluation. Il apportera un appui au consultant par :

- La fourniture des rapports, documentations et contacts à sa disposition
- Facilitera l'organisation des réunions et visites de terrain par la prise de rendez-vous ou la mise en contact

### **5. Offre technique et financière**

Pour l'offre technique et financière, l'évaluateur devra fournir, en un seul document :

- ▷ une note de compréhension des termes de référence (maximum 2 pages) ;
- ▷ une note méthodologique détaillée d'intervention (maximum 5 pages) ;
- ▷ un planning détaillé de la mission d'évaluation ;
- ▷ les CV du personnel mobilisé ;
- ▷ un tableau détaillé des coûts liés à l'évaluation qui doit être exprimé en MRU en toutes taxes.

*Date limite de soumission : 29 novembre 2023 à 12h00 GMT, par voie électronique auprès de Moulaye Bleilla ([bleilla.mr@gret.org](mailto:bleilla.mr@gret.org)), copie à [kane.mr@gret.org](mailto:kane.mr@gret.org), et dans une enveloppe à déposer au secrétariat du Gret comme indiqué dans l'avis*

## **BUDGET**

---

Le budget maximal disponible pour cette prestation est de 8 000 euros TTC.

## ANNEXE : GRILLE DE NOTATION DE L'AFD SUR LES ASPECTS TRANSVERSAUX DU PROJET

| Indicateurs                 | Notation     | Modalités                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                        |
|-----------------------------|--------------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <b>Genre</b>                | 0, 1, ou 2   | 0: Quand l'égalité de genre n'est pas ciblée<br>1: Quand l'égalité de genre est un objectif significatif<br>2: Quand l'égalité de genre est l'objectif principal                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                 |
| <b>Jeunesse</b>             | 0, 1, 2 ou 3 | Jeunes compris entre 15 et 29 ans, + ou – 5ans<br>0 : le projet ne concerne pas spécifiquement la jeunesse<br>1 : le projet a au moins partiellement et de manière spécifique pour bénéficiaire la jeunesse (posture passive de cette dernière dans le projet)<br>2 : le projet rend actrice la jeunesse<br>3 : le projet promeut une insertion intégrale des jeunes actrices du projet                                                                                                                                                                                                                          |
| <b>Biodiversité</b>         | 0, 1, ou 2   | 0 : L'activité n'est pas orientée vers la réalisation des objectifs de la Convention des Nations Unies sur la Diversité Biologique (CBD) qui sont : la conservation de la diversité biologique, l'utilisation durable des écosystèmes, des espèces ou des ressources génétiques et/ou le partage juste et équitable des bénéfices découlant de l'utilisation des ressources génétiques et des savoirs traditionnels associés<br>1 : Un objectif secondaire du projet contribue significativement à l'un des objectifs de la CBD<br>2 : L'objectif principal du projet contribue à au moins un objectif de la CBD |
| <b>Climat - Atténuation</b> | -1, 0, 1, 2, | -1 : Projet émissif : contribue à l'émission de GES (bilan carbone positif)<br>0 : Projet neutre en émissions de GES<br>1 : Projet ayant une contribution légère sur la réduction des émissions GES ou la séquestration de GES, sans que cet objectif ne soit prioritaire dans l'ensemble des actions du projet (bilan carbone faiblement négatif)<br>2 : Projet ayant une contribution majeure sur la réduction des émissions GES ou la séquestration de GES, cet objectif étant prépondérant dans l'ensemble des actions du projet (bilan carbone fortement négatif)                                           |
| <b>Climat - Adaptation</b>  | -1, 0, 1, 2, | -1 : Projet présentant un risque d'accroître la vulnérabilité locale, régionale ou sectorielle au dérèglement climatique<br>0 : Projet non concerné par l'adaptation, n'ayant aucune action dans ce domaine                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                      |

|                                    |                                                                                                                                                   |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                      |
|------------------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
|                                    |                                                                                                                                                   | <p>1 : Projet présentant des composantes qui contribuent à augmenter la résilience locale, régionale ou sectorielle au dérèglement climatique, mais de manière limitée (ces actions représentent moins de 50% du budget « activités »)</p> <p>2 : Projet spécifiquement destiné à augmenter la résilience locale, régionale ou sectorielle au dérèglement climatique (ces actions représentent plus de 50% du budget « activités »)</p>                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                              |
| <b>Climat – Politique publique</b> | oui / non                                                                                                                                         | <p>oui : Projet comprenant une ou des composante(s) d'appui à la définition ou à la mise en œuvre d'une politique publique nationale ou territoriale, ayant un effet sur le dérèglement climatique</p> <p>non : dans le cas contraire.</p>                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                           |
| <b>ESS</b>                         | 0, 1, 2, 3                                                                                                                                        | <p>0 : Les entreprises sociales ne sont pas la cible du projet</p> <p>1 : Le projet vise à structurer une filière économique locale rentable favorisant l'émergence d'entreprises sociales à moyen-long terme</p> <p>2 : Le projet soutient une ou des entreprises sociales en germe, dont le modèle doit être consolidé</p> <p>3 : Le projet soutient une entreprise sociale répondant aux trois critères de la définition :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- l'objectif social et/ou environnemental est prioritaire et formalisé dans les statuts de l'entreprise, et</li> <li>- des projections financières robustes prévoient son autonomie financière à un horizon de 5 ans, et</li> <li>- l'entreprise sociale est structurée et dotée d'une organisation cohérente avec sa finalité sociale (gouvernance, pratiques RSE, gestion des bénéfices, mesures des résultats et des impacts)</li> </ul> |
| <b>Gouvernance</b>                 | <p>0, 1</p> <p>puis</p> <p>gouvernance économique et financière <u>ou</u> gouvernance politique citoyenne, <u>ou</u> gouvernance territoriale</p> | <p><u>Dans un premier temps</u>, noter</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- 1 quand la thématique et/ou l'objectif principal du projet cible un des enjeux de la gouvernance.</li> <li>- 0 si le projet ne porte que partiellement sur un enjeu de gouvernance (ex : si le projet comporte uniquement un volet qui concerne le plaidoyer ou la gouvernance sectorielle).</li> </ul> <p><u>Dans un deuxième temps</u>, pour les projets notés 1 <u>uniquement</u>, spécifier si le projet relève de :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- La gouvernance économique et financière</li> <li>- La gouvernance politique et citoyenne</li> <li>- La gouvernance territoriale.</li> </ul>                                                                                                                                                                                                                |